



NOTE DE PRÉSENTATION

DU

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

2025

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES



L'ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

EXPLOITATION (en €)

Dépenses réelles	393 992,17	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
Restes à réaliser	17 000,00	Excédent reporté 2024	410 992,17
TOTAL DÉPENSES	410 992,17	TOTAL RECETTES	410 992,17

INVESTISSEMENT (en €)

Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	93 562,77
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
Déficit reporté 2024	93 562,77		
TOTAL DÉPENSES	93 562,77	TOTAL RECETTES	93 562,77

EXPLOITATION + INVESTISSEMENT

TOTAL DÉPENSES	504 554,94	TOTAL RECETTES	504 554,94
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le Budget Supplémentaire (BS) 2025 du budget annexe des Pompes funèbres s'équilibre en dépenses et en recettes à 504 554,94 €.

Il retrace essentiellement **la reprise des résultats de l'exercice 2024** après le vote du Compte Financier Unique (CFU), constituée :

- du report en dépenses d'investissement du déficit 2024 de cette section, soit 93 562,77 €,
- de la couverture de ce besoin de financement par une recette d'investissement (compte 1068),
- du report en section d'exploitation de l'excédent de cette section minoré du besoin de financement mentionné ci-dessus, soit 410 992,17 €,
- de la reprise des restes à réaliser en dépenses d'exploitation pour 17 000 €.

Il ajuste également **les crédits de l'exercice 2025** en section d'exploitation.

LES AJUSTEMENTS DE CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

(en €)

Chapitres	BP	BS (Reports et résultats)	BS (Propositions nouvelles)	TOTAL
011 - Charges à caractère général	18 600,00	17 000,00	393 992,17	429 592,17
012 - Charges de personnel	141 767,00			141 767,00
TOTAL opérations réelles	160 367,00	17 000,00	393 992,17	571 359,17

Hors reports de crédits, les dépenses réelles d'exploitation du BS 2025 s'élèvent à 393 992,17 € et concernent exclusivement le chapitre 011. Il s'agit :

- des crédits prévisionnels pour l'achat de caveaux, soit + 10 000 €,
- pour le solde, du financement issu de l'excédent d'exploitation 2024, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.